

Travaux d'aménagement d'un parcours de Glisse Universelle®

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A - CONTENU SOUHAITÉ ET NOTATION DU CRITERE TECHNIQUE

Comme indiqué à l'article 7, point 7.1 du règlement de consultation, le critère technique sera noté sur 45 points.

L'affectation des points suivra le barème suivant :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Précis : 5 pts | <input checked="" type="checkbox"/> Peu développé : 2 pts |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bien développé : 4 pts | <input checked="" type="checkbox"/> Très peu développé : 1 pt |
| <input checked="" type="checkbox"/> Moyennement développé : 3 pts | <input checked="" type="checkbox"/> Non traité, non transmis : 0 pt |

Toujours dans le but de faciliter la lecture du mémoire, éviter des oublis ou incompréhension du lecteur-notateur, et donc faciliter l'affectation des points, il est demandé aux candidats de fournir les réponses selon les descriptifs indiqués ci-dessous.

Il est également demandé aux candidats de limiter la rédaction de leur mémoire à 30 pages maximum.

La note évalue les dispositions à adopter pour l'exécution des travaux, avec comme critères de notation :

1- Qualité des opérations comparables (10 points)

Qualité des opérations comparables	Répartition des points
1 – Le candidat listera les références qu'il a réalisées sur des travaux équivalents ou similaires aux travaux projetés de plus de 2 ans (soit avant 2017), et répondra aux deux points suivants :	
⇒ Via la trame annexée le candidat mettra en évidence une présentation des références équivalentes ou similaires en précisant au minimum, de manière lisible : la ville, l'année de réalisation, le montant des travaux en HT, le type de projet, le nom du gestionnaire, son téléphone, ...	5 points
⇒ Le candidat présentera l'expérience acquise sur des références similaires (procédés de mise en œuvre, contraintes d'exécution et les solutions mises en œuvre, ...)	5 points

2 - Présentation des moyens matériels et humains (10 points)

Présentation des moyens matériels et humains	Répartition des points
<p>2.1 Le candidat explicitera les moyens matériels spécifiquement dédiés aux différents travaux à mettre en œuvre de part la spécificité du site et des travaux projetés (type et taille des engins, ...), y compris pour les sous-traitants.</p> <p>Pour les travaux considérés du présent marché, le candidat présentera de manière précise et concise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ les installations nécessaires à la réalisation des travaux : locaux de chantier, aires de stockage, occupations du site, ... ⇒ les matériels nécessaires et adaptés par tâche pour la réalisation du chantier : type et taille des engins, utilité, fonctionnalité, ... 	5 points
<p>2.2 Le candidat explicitera les moyens personnels dédiés aux différentes phases des travaux (terrassment, réseaux, enrobés), y compris pour les sous-traitants.</p> <p>Pour les travaux considérés du présent marché, le candidat présentera de manière précise et concise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ l'organigramme de l'encadrement <u>du chantier</u> en précisant les fonctions et responsabilités spécifiques de chacun. ⇒ les effectifs prévisionnels prévus pour la réalisation des différentes phases du chantier sur les travaux projetés. ⇒ l'organigramme des équipes <u>prévues sur le chantier</u> en précisant les fonctions, les formations y compris les CACES, ... 	5 points

3 - Méthodologie et principe d'exécution (25 points)

Méthodologie et principe d'exécution	Répartition des points
<p>3.1 Le candidat explicitera, sur la base des informations du DCE, et sa connaissance du site, son analyse sur les éventuelles difficultés et/ou contraintes de mise en œuvre des travaux, ainsi que toutes les solutions techniques envisagées pour y pallier.</p> <p>Ces difficultés peuvent par exemple concerner : des travaux concomitants, les circulations, d'éventuelle coactivité, les contraintes topographiques, les contraintes de mise en œuvre, les prestations spécifiques nécessitant des autorisations ou prestations complémentaires, ...</p> <p>Les solutions techniques seront rédigées de manières précises et succinctes afin de bien comprendre la réponse du candidat (croquis, plans de coupes, ... avec légende et annotations).</p>	5 points
<p>3.2 Le candidat explicitera, selon des points précis, la méthodologie envisagée sur le chantier pour la mise en œuvre des travaux projetés. Dans le cas d'une réponse par fiches, celles-ci doivent présenter notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le mode opératoire de réalisation des travaux pour l'exécution des ouvrages tenant compte de la technicité des opérations. Ce mode opératoire détaillera notamment les moyens mis en œuvre pour l'exécution des travaux (terrassment, réseau, abords, mise en œuvre du fond de forme, des enrobés, ...) ⇒ La durée d'exécution des opérations, y compris les moyens humains affectés. ⇒ Les fiches techniques des matériaux et/ou des produits qui seront mis en œuvre dans le respect des préconisations du CCTP. 	5 points

Méthodologie et principe d'exécution (suite et fin)	Répartition des points
<p>3.3 Le candidat explicitera les procédures qualités envisagées sur le chantier pour la mise en œuvre des travaux projetés. Il s'agit de la gestion des contrôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contrôles internes et externes prévus, ⇒ Point d'arrêts prévus, ⇒ Les dispositions envisagées pour palier à tout dysfonctionnement. 	5 points
<p>3.4 Le candidat présentera les moyens mis en œuvre pour sécuriser le chantier. Il développera dans son mémoire les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Barriérage du chantier, signalisation, déviations, ... ⇒ Gestion des livraisons de matériaux, des évacuations, ... ⇒ Gestion des riverains, nettoyage du chantier et des voies d'accès, ... 	5 points
<p>3.5 Le candidat présentera ses solutions pour réduire l'impact environnemental du chantier. Il développera dans son mémoire les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Distance des approvisionnements (approvisionnement des fournitures et matériaux, traitement des déchets impropres au réemploi par une mise en décharge) ⇒ Distance des moyens de production (centrales d'enrobés, centrales à béton, etc. ...) ⇒ Lieu de fabrication fournitures, matériaux équipements et mobiliers ⇒ Politique globale de l'entreprise pour la gestion de l'environnement 	5 points

B - CONTENU SOUHAITE ET NOTATION DU DELAI D'EXECUTION

Comme indiqué à l'article 7, point 7.1 du règlement de consultation, le délai d'exécution sera évalué sur la pertinence et la précision du planning graphique fourni, et pondéré pour un total de 10 points. Ce calendrier doit indiquer la date de démarrage envisagée par l'entreprise ainsi que le développement des éléments suivants :

- ⇒ En abscisse, le développement des délais en semaine (5 points).
- ⇒ En ordonnée, le développement des tâches successives, le nombre de jours de travaux par tâche et le nombre d'ouvrier affectés (5 points).

Exemple de planning

Code	TACHES EXECUTEES	Délai en jours	Nbre d'ouvrier	DELAIS EN SEMAINES																		
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19